

PARU DANS

Le **nouvel**
Economiste
Corporate Finance

N°2201 | TRIMESTRIEL

Haut de bilan & stratégies

JANVIER 2024

Parole d'expert

Sophie Moreau-Garenne, SO-MG Partners: "Il faut redonner un peu de vision à long terme aux dirigeants d'entreprise"

Une restructuration via l'apport de fonds propres constitue la meilleure option post-crise, analyse la dirigeante du conseil financier

CHARLES ANSABÈRE,
EN COLLABORATION AVEC
SO-MG PARTNERS

Quel regard portez-vous sur la situation financière des entreprises actuellement ?

Nous observons que la récente dégradation de l'environnement économique a notamment des répercussions immédiates sur les entreprises ayant contracté des prêts garantis par l'État (PGE). En effet, celles-ci se trouvent désormais confrontées à l'exigibilité des premières échéances, après avoir bénéficié de deux années de franchise pour leur remboursement. Or, il était jusqu'à présent coutume de considérer que toute société se trouvant dans une situation financière délicate avait intérêt à opter pour une procédure de conciliation, afin de renégocier ces prêts tout en conservant la garantie de l'État. Cependant, la donne a changé fin 2023: cette option doit être mise en regard de la hausse des taux d'intérêt du prêt, conséquence récente mais désormais incontournable. Nous invitons donc de plus en plus les dirigeants à

réfléchir à deux fois avant de s'engager dans cette voie qui s'avère coûteuse, d'autant qu'il existe d'autres possibilités comme la procédure de sauvegarde, permettant de continuer à bénéficier du taux initial du contrat tout en étalant les échéances sur dix ans.

Ces entreprises ne sont-elles pas "en bout de course" ?

Pas nécessairement ! Nous accompagnons souvent des sociétés in bonis, qui ont bien surmonté les obstacles nés de la crise du covid et du déclenchement du conflit en Ukraine, mais qui pâtissent aujourd'hui d'un manque d'investissement au cours des trois dernières années. Il est nécessaire de redonner un peu de vision à long terme à leurs dirigeants. Nous invitons donc leurs actionnaires – parmi lesquels figurent souvent des fonds d'investissement – à envisager la perspective de réinjecter de l'argent frais. Cette option s'avère souvent préférable à une renégociation de dette dont le coût total est colossal, du fait de la hausse des taux, de la décote d'un point appliquée par la Banque de France, puis par



© PortraitMadame

"Réinjecter de l'argent frais s'avère souvent préférable à une renégociation de dette, dont le coût total est colossal."

les assureurs-crédit, et des honoraires de la procédure de conciliation. Une telle réflexion est d'autant plus nécessaire qu'elle concerne des entités qui avaient jusqu'à présent échappé à ces sujets-là, qu'il s'agisse de belles PME sous LBO ou de start-up affichant déjà de 10 à 15 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Comment procéder, justement ?

Plus que jamais, le maître mot est: anticiper et choisir ses batailles. Pour toutes ces entreprises qui ne sont pas encore tout à fait au pied du mur, nous considérons qu'il est indispensable de mener une réflexion dont l'issue consistera à arbitrer entre une

restructuration financière parfois coûteuse, une cession en vue de s'adosser à un groupe financièrement plus solide, ou un renforcement des capitaux propres. De ce que nous observons en étant présent sur le terrain, cette dernière éventualité prend tout son sens: une restructuration via l'apport de fonds propres constitue la meilleure option post-crise.

Et qu'en est-il du secteur bancaire ? Répond-il présent aux attentes des entreprises ?

Il a indéniablement été très actif, que ce soit au moment de distribuer les PGE ou, plus récemment, en s'impliquant sur les nouveaux produits favorables à l'investissement que sont les obligations Relance et le plan France Relance. Cela étant, d'une façon globale, le secteur bancaire a eu tendance à privilégier les PGE aux instruments de financement du BFR, non garantis. On attend donc que celui-ci envisage de nouveau de distribuer des prêts à court terme, dans le but d'aider les entreprises à vivre au rythme de leur saisonnalité. C'est clairement un enjeu pour aborder plus sereinement l'année 2024. ■